

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2013

Le 07 février 2013, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 1<sup>er</sup> février 2013, s'est réuni sous la Présidence de Mme Sophie DEVEDJIAN.

ETAIENT PRESENTS : Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme GONIN, M. FOUQUET, M. SIMON, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme VLASTOS, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU, Mme BATTU, M. EDOUARD.

ETAIENT REPRESENTES : M. SENANT, Mme ZERAH, Mme BUGAT, Mme NGUYEN, M. MOHAMMEDI.

Mme GONIN est désignée comme secrétaire.

## **TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION THERAPIE ARTS MEDIATIONS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ACTE WEB DE GESTION PAR INTERNET DES DEMANDES D'ACTES D'ETAT CIVIL AVEC LA SOCIETE ARPEGE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 355.77 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES A LA BASE DE DONNEES LE KIOSQUE AVEC LA SOCIETE LE KIOSQUE.FR POUR UN MONTANT ANNUEL DE 4 060 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ASSOCIATION LECTURE JEUNESSE POUR UN AGENT DES MEDIATHEQUES POUR UN MONTANT DE 410 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE AFIN DE MAINTENIR LE CINEMA LE SELECT AU SEIN DU DISPOSITIF COLLEGE AU CINEMA.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIETE CAKTUS POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE NOEL 2012 DES ECOLES MATERNELLES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT DE 2 620 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE VAL DE BIEVRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS CASTORS DE LA BIEVRE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR UNE IMPRIMANTE BRAILLE DE LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE AVEC LE GROUPE UNITED VISION POUR UN MONTANT ANNUEL DE 553.42 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES A UNE BASE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES AVEC LA SOCIETE ELECTRE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 6 483.65 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE A DISPOSITION ET LA DIFFUSION A TITRE GRATUIT D'ENREGISTREMENTS VIDEO.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE AFIN DE MAINTENIR LE CINEMA LE SELECT AU SEIN DU DISPOSITIF CINE-GOUTER.
- ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS PAR LA VILLE D'ANTONY – LOT N°1 TRANSPORTS DIVERS HORS CENTRES DE VACANCES DE SAMOENS ET DE KERJOUANNO A LA SOCIETE SAVAC POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 40 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 100 000 EUROS HT – LOT N° 2 TRANSPORTS LIES AU CENTRE DE KERJOUANNO (MORBIHAN) – TRANSFERTS – EXCURSIONS A LA SOCIETE VOYAGES PINEAU POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 40 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 60 000 EUROS HT – LOT N° 3 TRANSPORTS LIES AU CENTRE DE SAMOENS (HAUTES SAVOIE) – TRANSFERTS – EXCURSIONS A LA SOCIETE ANNEMASSIENNE DE TRANSPORTS (SAT) POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 70 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 105 000 EUROS HT.
- REALISATION D'UN PRET DE 4 200 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2012.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE L'INSTITUTION SAINTE MARIE AU PROFIT DE LA VILLE D'ANTONY AFIN DE MODIFIER LE PLANNING D'UTILISATION
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE DANSE EN DIRECTION DES JEUNES FILLES DU QUARTIER DU NOYER DORE POUR UN MONTANT DE 9 164 EUROS TTC.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT - CONTENTIEUX DE PERSONNEL - POUR UN MONTANT DE 1 817.92 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL SUIPI POUR LA GESTION DES INVITATIONS AVEC LA SOCIETE ARTSOFT POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 725.83 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ASSOCIATION DES COURS PROFESSIONNELS DE PHARMACIE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES POUR UN APPRENTI AU SERVICE PETITE ENFANCE POUR UN MONTANT DE 3 150 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE LA MAIRIE ANNEXE LA FONTAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LA DANSE DES MOTS ».
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME (O.T.) D'ANTONY CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SALON ANNUEL DES ANTIQUAIRES POUR UN MONTANT DE 700 EUROS POUR L'ANNEE 2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU COMPLEXE SPORTIF ERIC TABARLY AVEC LE COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE D'ESCRIME AU TARIF DE 50 EUROS TTC DE L'HEURE D'UTILISATION.
- DECISION PORTANT CESSATION DE LA REGIE D'AVANCES DES ATELIERS DES ENFANTS A LA MAISON DES ARTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE L'AMICALE PHILATELIQUE DE LA RIVE DROITE (APDR) D'ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION DU MEDECIN DES CRECHES AVEC PANACEA POUR UN MONTANT DE 657.80 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION D'UN APPRENTI AU SERVICE PETITE ENFANCE AVEC LE CFA DE CRETEIL POUR UN MONTANT DE 2 450 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES AVEC LA SOCIETE MYCOW POUR DES COURS EN LIGNE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 478.40 EUROS TTC.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°5 AU MARCHE AVEC LA SOCIETE SAVPRO- LOT 1: SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE- CONCERNANT LE MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ANTONY POUR AJOUTER LA MAINTENANCE CURATIVE D'UN BATIMENT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MILLE ET UNE NUITS D'ANTONY (AMUNA) POUR UNE INTERVENTION DE DANSE ORIENTALE A L'ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 110 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALCOOLIKES ANONYMES D'ILE DE FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UFC-QUE CHOISIR HAUTS-DE-SEINE SUD.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS DE SEINE.

- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE SLAM & CIE POUR 5 ATELIERS SLAM ET 2 CONFERENCES SLAMEES DU 16 FEVRIER AU 23 MARS 2013 A LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD POUR UN MONTANT DE 1 988 EUROS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DU LOGICIEL KAWA LUDOTHEQUE DE GESTION DES LUDOTHEQUES AVEC LA SOCIETE DYADE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 895.81 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POLE ESPOIR VELIZY CREPS IDF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 MOYENNANT 18 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE GRATUITE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS DANS LE CADRE DU DEROULEMENT DES COURSES ORGANISEES POUR LA 25EME EDITION DU SEMI MARATHON D'ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AL-AMAL.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CIRCUIT DE PREVENTION ROUTIERE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN PAVILLON COMMUNAL SITUE 10 CITE DUVAL AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE PAUL GUIRAUD VILLEJUIF.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE LOCATION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE DE LOCAUX SITUES 6 AVENUE LEON HARMEL AVEC LA SOCIETE MICROCLINIQUE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 435.20 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EUROPA CINEMAS AFIN DE MAINTENIR LE CINEMA LE SELECT EN QUALITE DE MEMBRE DU RESEAU EUROPA CINEMAS.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – PROCEDURE D'EXPULSION 2 AVENUE LEON HARMEL POUR UN MONTANT DE 5 717.41 EUROS TTC.

- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 25 SEPTEMBRE 2011 PASSEE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AFIN DE MODIFIER LE LIEU DE LA PERMANENCE DE L'ESPACE INFO ENERGIE ET HABITAT.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE SERVICES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'EXPLOITATION DES REGIES PUBLICITAIRES DES EDITIONS DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE SERIE MEDIAS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES IMPRIMANTES DE LA VILLE AVEC LA SOCIETE DIMATIC POUR UN MONTANT ANNUEL DE 8 049.08 EUROS TTC.
- ADOPTION DE TROIS AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS DE FORMATION DE TROIS APPRENTIS AU SERVICE DES ESPACES VERTS AVEC L'UFA SAINT-PHILIPPE – CFA DES METIERS DE L'AGRICULTURE POUR UN MONTANT TOTAL DE 9 000 EUROS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DE LA REUSSITE EDUCATIVE AVEC LA SOCIETE ESSONNE CONSULTANTS POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 196 EUROS TTC.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE COMITE FRANCAIS D'OBSERVATION DES ALLERGIES (CFOA) ET LE RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE (RNSA) POUR LA MISE EN PLACE D'UN SENTIER POLLINIER DANS LE PARC RAYMOND SIBILLE DE LA VILLE D'ANTONY POUR PERMETTRE LE VERSEMENT DIRECT DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU RNSA.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 28 AOUT 2012 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION SPORTIVE SENIOR D'ANTONY CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU CENTRE ANDRE MALRAUX AFIN DE MODIFIER LES JOURS D'UTILISATION.

## ORDRE DU JOUR

- RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### I - FINANCES -

- DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2013

- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DU MULTI-ACCUEIL « LES PETITS PRINCES » ET DU MULTI-ACCUEIL « LA FONTAINE »  
VOTE PAR 45 voix POUR

- FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REPARATION DANS LES LIEUX DE CULTE : VERSEMENT DE 11 859.75 EUROS A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE POUR DES TRAVAUX A L'EGLISE SAINT FRANCOIS D'ASSISE  
VOTE PAR 36 voix POUR 09 CONTRE

- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT  
Foire aux fromages et Médiathèques :  
VOTE PAR 42 voix POUR 03 ABSTENTIONS  
Animations musicales et parking des Baconnets :  
VOTE PAR 45 voix POUR

### II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

- PARKING RUE MAURICE LABROUSSE ET ANGLE PLACE DU CARROUSEL : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE  
VOTE PAR 36 voix POUR 09 CONTRE

- ACQUISITION PAR LA VILLE A BOUYGUES IMMOBILIER D'UNE PARCELLE DE 7 M<sup>2</sup> CADASTREE AF 269 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE DU COLONEL FABIEN A ANTONY  
VOTE PAR 45 voix POUR

- ACQUISITION PAR LA VILLE A MONSIEUR BOLESZAW SULUJA D'UNE PARCELLE DE 30 M<sup>2</sup> CADASTREE CE N° 380 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE DU CHEMIN DE FER A ANTONY  
VOTE PAR 45 voix POUR

- INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU BIEN VACANT 15 IMPASSE DES MORTEAUX DE 281 M<sup>2</sup> CADASTRE O N°122  
VOTE PAR 45 voix POUR

### III - TRAVAUX ET CONTRATS-

- MARCHE DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE : Adoption de l'avenant n°1 au lot n°1 : installation de chantier – curage – gros œuvre – maçonnerie – menuiseries intérieures passé avec la société CIF REHABILITATION
- Adoption de l'avenant n°1 au lot n°4 : menuiseries métalliques et portes sectionnelles passé avec la société STORES ET FERMETURES
- Adoption de l'avenant n°1 au lot n°9 : ventilation – traitement de l'air – chauffage passé avec la société DERICHEBOURG ENERGIE
- Adoption de l'avenant n°1 au lot n°11 : électricité passé avec la société SATELEC
- Adoption de l'avenant n°1 au lot n° 13 : matériels spécifiques passé avec la société FROID 77  
VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION DE LA CONVENTION TRAVAUX ET INCIDENTS A PASSER ENTRE GAZ RESEAU DE FRANCE ( GRDF) ET LA VILLE D'ANTONY POUR LA PREVENTION DES DOMMAGES OCCASIONNES SUR LES OUVRAGES DE GAZ NATUREL LORS DES TRAVAUX DE VOIRIE  
VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION DE CONVENTIONS FINANCIERES ET DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE SIPPPEC POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS DIVERS SECTEURS DE LA COMMUNE D'ANTONY- PROGRAMME 2013
- Conventions financières :  
VOTE PAR 36 voix POUR 03 ABSTENTIONS 06 CONTRE
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage :  
VOTE PAR 42 voix POUR 03 ABSTENTIONS

- ADOPTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PASSER AVEC LA SOCIETE M2O POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONCENTRATEUR TELEO SUR LE TOIT DE L'HOTEL DE VILLE D'ANTONY  
VOTE PAR 36 voix POUR 09 ABSTENTIONS

### IV - PERSONNEL -

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
VOTE PAR 45 voix POUR

### V - EDUCATION -

- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : REPORT D'APPLICATION A LA RENTREE SCOLAIRE 2014  
VOTE PAR 45 voix POUR

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS POUR L'ANNEE 2013  
VOTE PAR 45 voix POUR

### VI - AFFAIRES DIVERSES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DU DISPOSITIF « SOUTIEN A LA PREVENTION » POUR L'ANNEE 2013  
VOTE PAR 45 voix POUR
- DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :
  - Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre
  - 4<sup>ème</sup> (jeunesse) - 6<sup>ème</sup> (culture) - 10<sup>ème</sup> (finances) et 12<sup>ème</sup> (sports) commissions municipales
  - Mission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV Massy-Valenton  
VOTE PAR 45 voix POUR
- MOTION DE SOUTIEN A LA REALISATION, DANS LES DELAIS INITIALEMENT PREVUS, DE LA LIGNE VERTE DU GRAND PARIS EXPRESS ENTRE SACLAY ET ORLY ET DE LA LIGNE BLEUE ENTRE ORLY ET PARIS  
VOTE PAR 41 voix POUR 04 ABSTENTIONS

**Fin de la séance à 23h15  
Antony, le 08 février 2013**

**Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint d'Antony,  
Sophie DEVEDJIAN**